

D.2020.11.04.1.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Novembre 2020

1 – 3ème LIGNE DE METRO - CONNEXION LIGNE B – LIGNE AEROPORT EXPRESS

1.4 – 3ème Ligne de Métro : Marché n°M3 2020 14383 M – missions d'Ingénierie et d'investigations Sites et Sols Pollués dans le cadre du projet M3 sur le secteur Nord-Ouest – approbation du marché à conclure avec SOCOTEC Environnement - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille vingt, le quatre novembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et a décidé d'en poursuivre la réalisation.
- Par délibération n° D.2020.09.23.1.8 en date du 23 septembre 2020, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a autorisé la signature de l'accord cadre pour les missions d'Ingénierie et d'investigations Sites et Sols Pollués avec l'entreprise SOCOTEC Environnement.

Le présent marché subséquent à bons de commande comporte les missions d'ingénierie et d'investigations Sites et Sols Pollués sur le secteur Nord-Ouest situé entre l'arrière-gare de Colomiers et l'ouvrage annexe 3 appelé puits Velasquez et situé au niveau de l'interstation entre Airbus-St Martin et Jean Maga et comprend la réalisation des prestations normalisées suivantes :

- Prestation globale de type réalisation des études historiques, documentaires et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations
- Etudes de diagnostic du sous-sol (sols, eaux souterraines, gaz du sol),
- Mise en œuvre d'un programme d'investigations et interprétation des résultats
- Plan de gestion dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou d'aménagement d'un site,
- Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement, document administratif nécessaire à certaines procédures d'urbanisme.

Le marché est conclu pour une durée globale de 48 mois à compter de sa notification. Le délai d'exécution de chacune des commandes sera fixé dans le bon de commande correspondant.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 3 novembre 2020, donné un avis favorable à la conclusion du présent marché subséquent pour les missions d'ingénierie et d'investigations Sites et Sols Pollués sur le secteur Nord-Ouest, avec l'entreprise SOCOTEC Environnement pour un montant maximum de 800 000,00 €HT, le détail estimatif s'élevant à 498 133,50 € €HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché.

.....

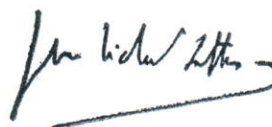
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise **SOCOTEC Environnement** le marché subséquent **M3 2020 14383 M** pour les missions d'ingénierie et d'investigations Sites et Sols Pollués, destinées à la 3^{ème} ligne de métro sur le secteur Nord-Ouest, pour un montant minimum et maximum de 200 000,00 € HT et 800 000,00 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES